Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-7-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 9 Décembre 2019

PUBLIE LE : 16 DEC. 2019

Délibération n°091219-7 : Adhésion au Pass territorial-prestations d'action sociale

---

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Présents

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PECQ	Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20191216-091219-7-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

SI MONTE CRISTO / CS – 091219-7

OBJET : ADHESION AU PASS TERRITORIAL – PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu par le CIG de la Grande Couronne avec Plurelya ;

VU la convention d'adhésion au PASS Territorial CIG Grande Couronne ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le syndicat de rejoindre ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier les agents de l'établissement public de prestations d'action sociale,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé « PASS Territorial CIG Grande Couronne » pour la période 2020-2024, à compter du 1er janvier 2020 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG ainsi que le bulletin d'adhésion, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : DECIDE que pourront bénéficier de ces prestations :

- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou bénéficiant d'un congé rémunéré.

- Les agents contractuels recrutés sur un emploi permanent en activité ou bénéficiant d'un congé rémunéré.

- Les agents contractuels recrutés sur un emploi non permanent en activité ou bénéficiant d'un congé rémunéré, à compter d'un an de présence au sein de l'établissement public ;

ARTICLE 4 : DECIDE que l'adhésion des nouveaux agents ne pourra se faire qu'entre le 1er janvier et le 31 juillet de l'année (la cotisation étant dûe pour l'année et ne pouvant être proratisée) ;

ARTICLE 5 : DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait à Marly-le-Roi, le 13/12/19

Transmis en préfecture et affiché le 16/12/19

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal